



Grenoble, le 22 decembre 2014

Le Recteur de l'académie de Grenoble Chancelier des universités

à

Madame ou Monsieur le Maire



Objet : Répartition des effectifs par commune de résidence (second degré public et privé sous-contrat) - Année scolaire 2014-2015.

Je vous prie de bien vouloir trouver, en fichiers joints, les tableaux statistiques concernant la répartition des effectifs d'élèves scolarisés dans les établissements du second degré public et privé sous-contrat par commune de résidence : par cycle d'une part et par mode d'hébergement d'autre part.

Une fiche récapitulative, en annexe, définit les sigles des établissements fréquentés et les rubriques des colonnes des tableaux.

Ces données statistiques sont issues du traitement de la base élèves académique "BEA" pour les établissements publics et privés sous-contrat. Cette opération recense exclusivement les établissements d'enseignement secondaires rattachés au ministère de l'éducation nationale (hors agriculture), ainsi que l'école des pupilles de l'air à Montbonnot relevant du ministère de la défense.

La base élèves académique "BEA" est renseignée à partir des déclarations des chefs d'établissement. Par conséquent, toute demande de rectification concernant la commune d'origine devra être adressée à la fois au rectorat (service d'études statistiques, de la performance et de l'analyse de gestion) et à l'établissement concerné.

Par ailleurs, je vous informe que ni les effectifs de l'enseignement du 1<sup>er</sup> degré public et privé, ni les effectifs du 2<sup>nd</sup> degré des établissements privés hors contrat ne sont recensés dans ces tableaux. Les statistiques du 1<sup>er</sup> degré sont traitées par la direction des services départementaux de l'éducation nationale de votre département. Vous trouverez, les coordonnées de ce service sur le site internet de l'académie à l'adresse suivante : <a href="www.ac-grenoble.fr">www.ac-grenoble.fr</a>, à la rubrique de votre département (Ardèche, Drôme, Isère, Savoie, Haute-Savoie).

Les informations concernant les établissements privés hors contrat ne sont pas accessibles.

Le SESPAG reste à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour le recteur et par délégation La Chef du SESPAG

Céline ARABIAN

Pièces jointes : - Tableaux de répartition des effectifs des élèves 2014-2015

- Fiche récapitulative sur les sigles des établissements.